

## Règlement de la PEYRINIGHT

### 1. Présentation :

La peyrinight se déroule en milieu urbain et en pleine nature. Elle s'effectue en semi-autonomie sur un parcours balisé de 8km et 220m D+.

La peyrinight est une épreuve de compétition sportive chronométrée ouverte aux coureurs initiés et **non aux randonneurs**. Elle donne lieu à un classement.

**L'organisation se donne le droit de modifier le règlement et le parcours en fonction des différentes autorisations administratives, des conditions météorologiques et d'évènements divers.**

### 2. Organisation :

Elle est assurée par des bénévoles de la SOL.

Cette manifestation a pour vocation de soutenir les projets pédagogiques de l'école, et de créer un moment de convivialité et de lien

### 3. Programme 2019:

#### Samedi 16 novembre 2019 :

**17h-19h30:** Retrait des dossards à la salle des fêtes de Peyrins

**19h45 :** Briefing de la Peyrinight 2019.

**20h00:** Départ de la Peyrinight 2019,

**21h30 :** Remise des prix de la Peyrinight 2019.

### 4. Inscriptions : modalités et tarifs.

Pour vous accueillir au mieux, les inscriptions seront limitées à 300 coureurs.

L'inscription à la Peyrinight inclut un lot coureur.

Vous avez la possibilité de vous inscrire par internet.

Tarifs : 8 € jusqu'au 31/10/2019. Majoration à 10 € à partir du 01/11/2019 et à 13 € sur place.

Si la limite de 300 coureurs est atteinte, les inscriptions seront fermées. Dans le cas contraire, il sera possible de s'inscrire sur place jusqu'à 1 heure avant le départ.

Votre inscription sera effective après le paiement des frais d'inscription et la validation de :

- Votre licence FFA en cours de validité le jour de la manifestation sportive.
- Ou d'un certificat médical (ou sa copie) de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition.

### 5. Participation :

Dans le respect des règles en vigueur de la commission des courses hors stade, **les coureurs nés en 2003 et avant peuvent participer à la Peyrinight 2019**. Une autorisation parentale est indispensable pour les mineurs au jour de leur inscription. Aucune dérogation ne pourra être obtenue.

Les participants doivent être entraînés au terrain accidenté et doivent être capables de s'adapter aux nombreux imprévus qui peuvent survenir en milieu urbain et en milieu naturel.

### 6. Retrait des dossards :

Le retrait des dossards s'effectue à la salle des fêtes de Peyrins

Samedi 16 novembre 2019 de 17h-19h30

## **7. Horaires :**

### **Samedi 16 novembre 2019**

**19h45** : Briefing de la Peyrinight 2019, sur l'aire de départ. (devant l'école élémentaire de Peyrins)

**20h00**: Départ de la Peyrinight 2019.

L'organisation se donne le droit de modifier l'horaire de départ en fonction des conditions météorologiques. Dans ce cas, vous serez informés par le site internet et la page Facebook.

**Attention ! Par mesure de sécurité , il y aura des barrières horaires.** (communiquées ultérieurement)

## **8. Matériel Obligatoire**

Du matériel est obligatoire pour des questions de sécurité. Vous évoluerez en nocturne et devrez donc être visible et être en mesure d'éclairer votre parcours.

**Système réfléchissant visible de devant et de derrière.**

**Lampe frontale (lampe torche acceptée)**

Avant de prendre le départ, il vous est vivement conseillé de vérifier la météo pour adapter votre tenue aux conditions qui peuvent être changeantes et froides.

## **9. Parcours**

Il sera balisé à l'aide de rubalise, de bandelettes réfléchissantes et de peinture biodégradable.

Des informations complémentaires vous seront communiquées lors du briefing et via le site internet préalablement à l'épreuve.

L'organisation prend un grand soin à rendre le parcours bien visible. Elle ne pourra donc pas être tenue pour responsable d'un manque d'attention et de vigilance de la part des coureurs.

Le parcours sera visible sur le site internet quelques jours avant l'épreuve.

Plusieurs portions du parcours sont en terrain privé. Leur accès ne sera possible que lors de la course la Peyrinight 2019 et uniquement pour les personnes ayant un dossard de l'épreuve.

## **10. Modification du parcours, des barrières horaires et annulation de la course**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables ou autres événements impérieux, le départ peut être reporté voire la course annulée.

Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

## **11. Abandon**

Dans le cas d'un abandon le coureur devra se manifester auprès de l'organisation.

## **12. Pénalité et disqualification**

Les concurrents seront éliminés ou recevront une pénalité de temps en cas de: Falsification de dossard – Absence de dossard – Absence de l'équipement obligatoire –Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritux) – Refus de se faire examiner par un médecin. –

manque de respect auprès du public ou des membres de l'organisation – Utilisation d'un moyen de transport extérieur.

Le non respect du règlement par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du comité d'organisation sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction. Les réclamations seront recevables jusqu'à 10 minutes après l'arrivée du dernier coureur classé, directement auprès de l'organisation sur le site de départ/arrivée.

### **13. Éthique de course**

Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jetés au poste de ravitaillement et à l'arrivée.

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

### **14. Ravitaillements :**

Un ravitaillement en eau sera mis en place sur le parcours.

Un ravitaillement complet est prévu après l'arrivée.

L'assistance personnelle est autorisée.

### **15. Chronométrage :**

Le chronométrage des courses sera assuré à l'aide puces électroniques par la société chronosphères.

### **16. Récompenses :**

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes seront récompensés.

Un prix spécial sera remis au club (groupe engagé sous le même nom) le plus représenté à l'arrivée.

### **17. Vestiaires, douches:**

Suite à un soucis dans la réservation des installations, nous n'avons cette année pas accès au gymnase de Peyrins. Il n'y aura pas de vestiaires, ni de douches accessibles.

### **18. Assurance :**

Individuelle accident : il incombe à chaque participant d'être assuré personnellement.

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

### **19. Annulation inscription**

La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

Un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même,

Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat, au plus tard le 1er novembre à l'adresse email : [contact\[at\]peyrinissime.fr](mailto:contact[at]peyrinissime.fr)

## **20. Secours**

Ils seront assurés par les membres de la F.F.S.S (Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme) présents sur les parcours et à l'arrivée.

## **21. Droit à l'image**

Chaque participant autorise l'organisation ainsi que les ayants-droits, tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la manifestation.

## **22. Acceptation du règlement**

Avec son inscription, le participant :

- accepte sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de course.
- s'engage à suivre le parcours prévu.

Le parcours a été tracé en partie sur des propriétés privées avec un droit de passage exclusif le jour de la course. A ce titre nous demandons le plus grand respect des lieux parcourus. En aucun cas cela autorise le coureur à reproduire ce parcours ultérieurement.

Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant sur décision du comité d'organisation.